



Règlement des 24 heures non-stop d'Eppeville

Titre I : Articles pérennes

1 L'association 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est propriétaire de tous les droits, tenant et aboutissant à l'organisation des manifestations suivantes dans l'ordre du calendrier sportif annuel : Indoor Jeunes, Kilomile, Quadrathlon, 24 heures non-stop, Portes ouvertes, Interclubs de rentrée, Deux Jours d'Eppeville, Circadienne & Cross-country du Pont d'Allemagne. L'association, déclarée au Journal Officiel, affiliée, au fonctionnement démocratique soumis à élections annuelles, est représentée en toutes occasions par son président ou sa présidente, et à défaut son représentant ou sa représentante désignée en Conseil d'Administration.

2 L'épreuve des 24 heures non-stop se dispute chaque premier week-end de mai sur un circuit urbain protégé de la circulation. Les droits des riverains sont préservés. Les forces de l'ordre, les secours éventuels et l'organisation peuvent être amenés à devoir se déplacer sur le parcours durant l'épreuve en cas de nécessité, les concurrents n'étant plus prioritaires en ces cas exceptionnels de force majeure liés à l'organisation des secours.

3 Manifestation de masse et de longue durée, l'épreuve des 24 heures non-stop d'Eppeville s'adresse aux coureurs à pied et aux marcheurs des deux sexes. Aucune aide extérieure à eux-mêmes ne leur est autorisée hors les services de santé et de soins médicaux éventuels. Aucun athlète n'est autorisé à quitter le circuit tout au long de l'épreuve sous peine de déclassement, ce quel que soit le motif invoqué.

4 L'accès au site est possible par route (Ham est à 1km du circuit) mais aussi par chemin de fer (gare à 600m du parcours) ou autocar (arrêt, place de la gare, toujours à 600m).

5 Les contacts de l'organisation sont le site, le courrier postal, les réseaux sociaux et le courriel. Adresse postale : 24 Heures Non-Stop d'Eppeville, 7 rue du tour de ville 80400-Eppeville. Adresses : 24h.eppeville@laposte.net et secretariat.24heppeville@gmail.com
Adresse du site : 24heppeville.fr adresse réseau : facebook : 24h non stop Eppeville 80 inscriptions : sur klikego. Inscription pour les épreuves annexes uniquement sur place. Aucune inscription ne pourra se faire par le truchement du téléphone.

6 Le programme comprend :

- une épreuve de 24 heures, une épreuve de 100km, une autre de 12 heures, une quatrième de 6 heures et une cinquième de 3 heures, toutes étant à style libre en individuel (masculins et féminines de 18 ans révolus minimum au jour du départ), → les épreuves de 24h, 12h , 6h et 3h peuvent être disputées sous forme de relais libres, chacune étant à style libre (masculins et féminines de 18 ans révolus minimum au jour du départ),
- une épreuve de 24 heures en relais – équipes de quatre relayeurs (masculins et/ou féminines de 18 ans révolus minimum au jour du départ se relayant dans un ordre pré-établi avant le départ). → Départ commun.
- Des épreuves et des animations annexes seront organisées, dont des courses en ligne et des relais pour jeunes → Un challenge réservé aux sportifs des catégories supérieures à cadet sera mis en place composé d'un 5km, d'un 10km et d'un 3km.

7 La composition des équipes de relais devra être déclarée avant les épreuves et au moins la veille du départ (modifications tolérées au matin du départ jusqu'à 8h30).

8 Dans la salle, on pourra se désaltérer ou se restaurer. Le contrôle des concurrents y sera assuré par un jury de commissaires. Un poste de secours y sera prévu ainsi qu'un lieu de repos pour les athlètes. Un autre poste de contrôle pourra être installé si nécessaire.





9 Les commodités de la salle sont accessibles aux concurrents qui disposeront en outre d'autres toilettes autonettoyantes placées sur le parcours. Un premier défibrillateur ainsi qu'un premier jeu de brancards seront prévus à la salle des sports. Un second défibrillateur et un second jeu de brancards pourront être disposés si nécessaire en fonction des conditions météorologiques et à l'appréciation des arbitres fédéraux.

10 Tous les athlètes ayant terminé les épreuves seront appelés lors de la cérémonie des podiums pour présentation au public, interview et mise à l'honneur. Si un tirage au sort de prix surprise est organisé, la présence sera obligatoire pour pouvoir y participer.

11 Le registre des inscriptions s'ouvre chaque année le 1^{er} janvier. Il peut être clos sans préavis à tout moment si l'organisation estime que les capacités maximales d'accueil des concurrents sont atteintes. Si l'épreuve venait à devoir être annulée, les droits versés par les concurrents seraient remboursés déduction faite des frais de traitement. Le montant des droits est fixé pour chaque édition par le comité d'organisation. Chaque concurrent ne sera accepté qu'après avoir rempli et signé un bulletin d'inscription entièrement renseigné. Tout bulletin incomplet sera mis en attente sans relance. Les licenciés devront déposer copie de leur licence (d'une fédération habilitée à en délivrer de par les textes réglementaires), en cours de validité mentionnant que la pratique de l'athlétisme en compétition est autorisée à son détenteur. Les non-licenciés devront déposer copie d'un certificat médical en bonne et due forme, de moins d'un an mentionnant que la pratique de l'athlétisme en compétition est autorisée pour l'athlète qui la présente. Chaque concurrent retirant son dossard est censé avoir accepté ce présent règlement.

12 L'organisation contracte l'assurance fédérale accident pour les concurrents mais décline à l'avance toute responsabilité pour tout accident ou défaillance de toute forme, de toute sorte et de toute nature consécutifs à un non-respect des conditions requises pour pouvoir s'engager, un mauvais état de santé du concurrent, un accident dû ou non au non-respect des consignes, du code de la route, des avis des organisateurs, des services de police municipale ou de gendarmerie, de vol, de perte ou oubli d'argent, de pièce d'identité, de matériels, d'objets de toute nature, de non-respect des consignes de sécurité ou autres dictées par le service médical et les secouristes visant à la bonne santé des concurrents et au bon renom de l'épreuve ou le maintien de son standing de compétition officielle de haut-niveau sportif, ainsi qu'en cas de non-respect des consignes et injonctions du juge arbitre ou du chef de jury des commissaires de la course.

13 Une extrême correction tant physique que morale sera exigée de tous les concurrents (mise hors-course possible dès la première infraction constatée).

14 En cas d'abandon ou d'arrêt momentané tous les concurrents sont tenus d'en avvertir le secrétariat situé dans la salle des sports sans délais ou de le faire savoir audit secrétariat en remettant leur dossard à l'organisation.

15 Le port en permanence de façon visible des insignes distinguant les concurrents est obligatoire. Tout athlète ne respectant pas cette règle pourra être mis hors course dès la première infraction constatée. Le passage de témoin des relayeurs, devra toujours se faire de main à main entre le début de zone de passage de relais et la fin de zone de passage de relais marqués par panneaux d'identification précis.

16 Le ravitaillement personnel est autorisé mais ne devra pas être délivré ailleurs que dans la zone délimitée prévue à cet effet. Il pourra être pris également au quartier des coureurs ou éventuellement à l'intérieur du local de repos personnel du concurrent (caravanes, mobil-home ou tente de camping) à la condition expresse qu'aucun déchet ni papier gras ne traînera à cet endroit au terme de la course ni au cours de l'épreuve. En cas d'infraction constatée, une disqualification sera possible même a posteriori.





17 Tous les véhicules personnels devront être garés sur les parkings réservés à cet effet. Des caravanes, mobil-homes et des tentes de camping pourront être installés aux endroits qui seront délimités. Respecter les droits des riverains d'une part (bruits nocturnes en particulier) et ne pas empiéter sur le parcours idéal des coureurs d'autre part. Les premiers arrivants pourront choisir leur emplacement. Les autres seront placés par l'organisation. Il sera interdit de quitter l'emplacement hors autorisation expresse et écrite de l'organisation avant la fin de l'épreuve.

18 Aucun suiveur non répertorié d'aucune sorte n'est autorisé sur le circuit. Des accompagnateurs pédestres sont admis sur le circuit à condition tout d'abord de s'être accrédité de façon écrite auprès de l'un des juges arbitres en présence du coureur désirant être accompagné, ce, pour des motifs de sécurité uniquement. Il portera un dossard distinctif tels les autres participants. Aucune personne, aucun coureur n'est autorisé à accompagner un concurrent contre sa volonté. Tout accompagnateur pédestre accrédité pourra opérer à condition de se trouver en permanence soit derrière le concurrent des 24 heures soit au mieux sur la même ligne que l'accompagné. À la première infraction constatée, cet article garantissant la valeur sportive de la performance de chaque concurrent, les contrevenants seront obligés de quitter le circuit.

19 Quand un concurrent rattrape un autre concurrent accompagné, l'accompagnateur du rattrapé doit s'écarter afin de libérer au mieux le passage du rattrapant. En aucun cas il ne sera toléré des gênes entre coureurs, entre accompagnateurs et concurrents adverses sous peine de mise hors course des contrevenants à cette règle de bonne conduite sportive.

20 Un contrôle volant permanent ou inopiné sera mis en place à tout endroit du parcours.

21 À partir de la 6^{ème} heure de course il sera possible à tout concurrent individuel de prendre un temps de repos à condition d'en avertir auparavant la table de pointage principal. Le temps total de repos concédé à chaque coureur individuel pour la durée de ces 24 heures sera de 4 heures au maximum. Seul le médecin de l'épreuve pourra prolonger ce temps de repos. Si un dépassement de temps de repos est constaté sans être passé devant la table de pointage, ou l'un des juges arbitres et hors décision médicale, le concurrent en infraction pourra être mis hors course. Tout recours vis à vis d'un déclassement ainsi que toute réclamation devront être appuyés d'une caution de 20€ laquelle sera rendue si la réclamation ou le recours est accepté par les arbitres. Les réclamations devront se faire par le truchement d'un imprimé prévu à cet effet.

22 Tout tour de circuit entamé doit être terminé, pour être totalisé, sauf le dernier pour ce qui concerne le vainqueur en solo des 24h, homme ou femme, lesquels seront suivis par un jury mobile lors de ce dernier tour de circuit pour attester de la performance officialisée... Tout concurrent se rendant à la salle de repos commune doit y accéder et en ressortir par le passage prévu à cet effet. Tout concurrent se rendant aux sanitaires ou aux douches doit de même y accéder et en repartir par le passage installé pour cette raison où un pointage sera effectué tout au long de la manifestation.

23 À l'issue d'une période de repos, tout concurrent reprenant la compétition est tenu de le signaler à la table de pointage dès sa reprise.

24 Les changements de vêtements et sous-vêtements de toute nature sont autorisés à l'exclusion des insignes de course au quartier des coureurs, à la salle de repos, dans les vestiaires mis à disposition, les cabinets de toilette, les douches ou le lieu personnel de repos, mais en aucun cas sur la voie publique.

Rappels : Des douches sont à la disposition des coureurs à la salle ainsi que des vestiaires. Un poste de contrôle de ces lieux (heure de début, heure de retour sur le circuit) sera installé de même que le contrôle des secours. Le médecin ne sera sollicité qu'à cet endroit.





25 Le but de l'épreuve, individuellement et par équipes, est de parcourir la plus grande distance possible en exactement soit vingt-quatre heures pour les uns, soit douze, six ou trois heures pour les autres. Les classements qui seront publiés à l'issue de l'épreuve auront été validés par le jury mis en place. Temps de réclamation : maximum : 30mn..

26 Le médecin de la course peut interdire à un concurrent en solo comme à un relayeur de poursuivre la course s'il ne le juge plus apte à continuer. Ce concurrent peut après un repos reprendre son parcours s'il a obtenu le feu vert dudit médecin. Toute équipe ne relayant plus qu'avec deux concurrents pourra continuer la course et même améliorer la meilleure performance des 24 heures d'Eppeville mais telle équipe amputée ne serait-ce que temporairement, les deux relayeurs ne sauraient prétendre à la victoire. À tout moment des 24 heures, chaque équipe engagée devra compter l'un de ses relayeurs sur le parcours.

27 Au terme des 3 heures, des 6 heures, des 12 heures comme des 24 heures ou des 100km, tout concurrent en course sur le parcours doit impérativement revenir au poste de pointage. Sur 24h, le 1^{er} et la 1^{ère} pourront déposer là où ils se trouvent le matériel d'identification à savoir, dossard sur le sol maintenu par la marque de bois numérotée. Il devra aussi rendre le matériel électronique de contrôle.

28 Au cas où un concurrent n'aurait pas respecté les clauses de l'article 27, il ne sera pas tenu compte de son dernier tour pour établir le classement final.

29 Le chronométrage officiel sera assuré en permanence par un jury de chronométrateurs sous les ordres d'officiels chronométrateurs FFA dont au moins toujours un fédéral. Le jury des commissaires de course comprendra un minimum de cinq juges compétents sous les ordres de titulaires de la carte d'officiel de course d'athlétisme dont au moins toujours un fédéral. Un juge mesureur de course officiel disposant en permanence d'un matériel de mesure sera en outre à disposition de l'organisation durant toute la durée de l'épreuve...

30 Une base d'étalonnage servant de référence à la mesure des performances est située sur le parcours (base Joseph Tudo, 300m, avenue Henriette).

31 Un contrôle antidopage pourra être organisé avec toutes les conséquences pouvant en résulter en cas d'infraction, de carence ou d'analyse positive d'un produit interdit. La liste des produits interdits et celle retenue par le C.I.O reprise par la F.F.A. L'emplacement des locaux réservés au contrôle anti-dopage est fixé au stade municipal, à proximité du circuit.

32 Une parfaite éthique sportive sera exigée tant des concurrents que du jury et de l'entourage des coureurs comme du public.

33 Les décisions et déclarations du juge arbitre sont par essence sans appel, à charge pour celui-ci de s'entourer des plus grandes précautions avant de les prononcer. Les réclamations ne sont admises qu'en échange d'une caution de 20€ rendue si le motif de la réclamation est accepté par le jury. Aucune réclamation ne sera examinée si elle est déposée (format papier) plus de 30mn après les faits contestés.

34 Tout concurrent, en retirant son dossard, accepte le présent règlement et ne saurait interdire à l'organisateur d'utiliser les images ou les classements sur lesquels il pourrait figurer du début des opérations de retrait des dossards jusqu'à l'issue de la cérémonie des podiums et de remise des coupes et prix ainsi que du tirage au sort des lots offerts par l'organisation et ses bénévoles ou ses partenaires.

35 Les droits d'engagement sont fixés en Conseil d'Administration, annuellement.

Date d'approbation en CA de ce présent règlement : 24 janvier 2024 à Eppeville.





Règlement des 24 heures non-stop d'Eppeville 24 heures proprement dites

Titre II : Articles annuels

édition 2024

1 Horaire 2024 :

Samedi

06h00 → fermeture du circuit,
08h00 → accueil des concurrents, dossards,
09h45 → briefing, fin du retrait des dossards,
10h00 → départ commun,
12h59 → signal sonore à 1mn du terme des 3h,
13h00 → fin de l'épreuve des 3 heures, signal sonore,
15h59 → signal sonore à 1mn du terme des 6h,
16h00 → fin de l'épreuve des 6 heures, signal sonore,
21h59 → signal sonore à 1mn du terme des 12h,
22h00 → fin de l'épreuve des 12 heures, signal sonore,

Dimanche

09h59 → signal sonore à 1mn de la fin des 24 heures,
10h00 → fin des 24 heures non-stop, signal sonore,
10h30 → rétablissement du circuit à circulation,
11h00 → résultats, interviews, podiums,
12h00 → vin d'honneur,
12h30 → démontages, rangements,

2 Récompenses : → coupe, médailles. Aucun prix en espèces.

3 Boisson fraîche ou chaude à chaque participant tout au long de leur épreuve.
Ravitaillement solide sur demande.

4 En 2024, la date retenue pour organiser cette 37^{ème} édition des 24 Heures Non-Stop d'Eppeville est :

→ du samedi 4 mai 2024
au dimanche 5 mai 2024

5 En 2024, les tarifs d'inscription sont : 60€ (solo), 200€ (relais), sur 24h et 100km, 30€ (solo), 100€ (relais), sur 12h, 20€ (solo), 50€ (relais) sur 6h et 15€ (solo), 30€ (relais) sur 3h.

Date de l'approbation en CA du présent règlement : 24 janvier 2024 à Eppeville

Ayant pris connaissance du règlement affiché, chaque athlète en solo chaque responsable de relais participant s'engage à le respecter ou à le faire respecter, stricto-sensu.

